

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la Convocation
26/05/2025

Date d'affichage
26/05/2025

OBJET

VIDEOPROTECTION 2025

Séance du 02 Juin 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le deux Juin _____

A Dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**.

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C - COLOMBET M. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C - RHODET F. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - LADRE R.

Absents : YILMAZ Y. - DE MATOS C. - ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Procuration est donnée par CERQUEIRA C. à RAVET V.
Procuration est donnée par MOREIRA J. à MILLET D.

Secrétaire de Séance : MILLET Daniel

Rapporteur : B. VINCENT

M. Benoit VINCENT indique que la commune de BELLIGNAT souhaite poursuivre le développement de son système de vidéoprotection, afin de couvrir l'ensemble de la commune et d'améliorer la vidéoprotection des zones identifiées comme nécessaires.

La commune est aujourd'hui dotée de 39 caméras supervisant 45 vues différentes sur 2 périmètres le « Pré des Saules » / et le « Centre-ville » et 2 secteurs « Castellion » et « Gare ».

Un nouveau secteur a été identifié, sur l'Avenue d'Oyonnax. Il s'agit du secteur du « Verclet » et des modifications/ajout sont proposés au système actuel en place.

Ce projet consiste donc en

- L'ajout de 2 caméras dont 1 à lecture de plaque pour l'avenue d'OYONNAX, (Carrefour rue du Stade/Avenue d'Oyonnax/ Rue de la Courbe) aujourd'hui seule entrée de ville non vidéo-surveillée. Cela permettra une surveillance de l'ensemble de l'Avenue d'Oyonnax.
- Le remplacement d'une caméra sur le Parking Vinci par un dôme (lutte contre les dépôts sauvages Vinci/ Denis Papin), le déplacement de deux caméras Rue Jules Vallès (future aire de jeux), l'ajout d'un dôme en centre-ville, l'ajout d'une caméra à lecture de plaques sur le secteur de la Gare (carrefour de l'Avenue de la Gare/ Rue de l'Ange).

pour un montant HT de 11 094 € HT

Ce projet finalisé complètera le dispositif existant et de fait la commune sera alors dotée de 43 caméras pour un total de 49 vues.

Monsieur Benoit VINCENT propose au conseil Municipal de faire appel au CONSEIL DEPARTEMENTAL 01, dans le cadre du Pacte de TERRITOIRE 2024.2026, pour le financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE LE PROGRAMME DE VIDEOPROTECTION 2025
AUTORISE Mme le MAIRE à déposer le dossier de subvention

Le Secrétaire
Daniel MILLET



Le Maire,
Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250602-D-2025-06-02-108-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025